

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés : JOHN-DEERE SAS rue du Paradis - Ormes - BP219 - 45144 Saint Jean de la Ruelle

(3) représentant dûment accrédité

(3) constructeur,

certifions que le véhicule prêt à l'emploi :

(2) Dénomination

(D1) Marque

(D2) Type Variante Version

: JOHN-DEERE

(3) : ~~TRSP952/25 M H 2PF~~

~~TRSP952/25 R H 2PF~~

~~TRSP952/25 M P 2PF~~

~~TRSP952/25 R P 2PF~~

TRSP952/25 M H 3PF

~~TRSP952/25 R H 3PF~~

~~TRSP952/25 M P 3PF~~

~~TRSP952/25 R P 3PF~~

(D3) Dénomination commerciale

(3) : | M952 | ~~R952i~~ |

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type

(1) : 1WZ0952MLF0150628

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)

: 13 000

(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)

: 13 000

(F3) Masse en charge maxi admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)

: n.c.

(G) Masse en service (G1 + 75) (kg)

: n.c.

(G1) Poids à vide national (PV) (kg)

(1) : 6360

(J) Catégorie internationale

: Sa2

(J1) Genre national

: MIAR

(J3) Carrosserie (désignation nationale)

: NON SPEC

(K) Numéro de la réception par type

: O-0028-12-00

(P1) Cylindrée (cm³)

: n.c.

(P2) Puissance nette maximale (kW)

: n.c.

(P3) Source d'énergie

: n.c.

(P6) Puissance administrative (CV)

: n.c.

(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg)

: n.c.

(S1) Nombre de places assises (y compris le conducteur)

: n.c.

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))

: n.c.

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn⁻¹)

: n.c.

(V7) CO₂ (g/km)

: n.c.

(V9) Classe environnementale

: n.c.

(Z1) Mention relative aux caractéristiques particulières du véhicule

: Vitesse maximale 25 km/h

- est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire. (voir NOTA I)

- sort de nos usines (magasins) le :

pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur, ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Ormes le : 31/08/2015

JOHN-DEERE S.A.S

S.A.S. au cap. de 23.250.000 euros

N° SIREN RC Orléans B 066 280 393

DIVISION MARKETING

BP 219 - 45144 ST JEAN DE LA RUELLE CEDEX

Siège Social la Foulonnerie - BP 11013

45401 FLEURY LES AUBRAIS

C. RIVIERRE (Homologation)

NOTA I - Immatriculation : pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

NOTA II - Circulation des MIAR dont la largeur est supérieure à 2,55 m et inférieure ou égale à 4,50 m : L'utilisateur doit respecter les dispositions réglementaires prévues à l'article R.435-1 du code de la route.

RAPPEL: toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 312-1 à R 312-25, R 314-1 à R 317-7, R 317-15 à R 317-17 et R 318-1 à R 318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

(1) A compléter avant signature.

(2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

(3) Rayer la mention inutile

JCB Conseil



JOHN DEERE

NOTICE DESCRIPTIVE DU TYPE TRSP952/25

0. Généralités

- 0.1. Constructeur : **DEERE & COMPANY - MOLINE, ILLINOIS 61265, U.S.A**
Fabriqué au pays bas : John Deere Fabriek Horst B.V. P.O.Box 6006, 5961 PT Horst
- 0.1.1. Représentant accrédité en France : **JOHN-DEERE SAS rue du Paradis - Ormes - BP 219 - 45144 SAINT JEAN DE LA RUELLE**
- 0.2. Constructeur de la Xe étape : **non concerné**
- 0.3. Marque : **JOHN-DEERE**
- 0.4. Désignations commerciales : **M952, R952i**
- 0.5. Catégorie internationale : **Sa2**
- 0.6. Genre : **MIAR**
Vitesse maximale en circulation : **25 km/h**
- 0.7. Type : **TRSP952/25**
Variante : **Néant**
Versions d'équipements : **M et R**
Versions de freinage : **H et P**
Versions de rampes : **2PF et 3PF**
- 0.7.1. Décodage des TVV : non concerné
Type : **TRSP952/25 : pulvérisateur trainé de 5200 litres de capacité et prévu pour 25 km/h**
Variante : **Néant**
Versions d'équipements : **M : équipement Classic - R : équipement Premium**
Versions de freinage : **H : freinage hydraulique - P : freinage pneumatique**
Versions de rampes : **2PF : rampe de pulvérisation en 2 parties - 3PF : rampe de pulvérisation en 3 parties**
- 0.8. Puissance administrative : non concerné

1. Constitution générale

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues : 1 essieu à corps tubulaire de 150 x 16 mm, de marque BPW, de type GS12010 (fixe) ou GSLL12010 (directeur) et 2 roues (monte simple).
- 1.2. Dimensions des pneumatiques : De base : Alliance A350 380/90R46 172A8/172D
Tous pneumatiques répondant aux caractéristiques suivantes :
- rayon statique sous charge minimal : 841 mm
 - rayon statique sous charge maximal : 941 mm
 - capacité de charge minimale : 5000 kg
 - vitesse maximale : 25 km/h
 - Qui n'occasionnent pas un dépassement du gabarit de 2,55m en version 2PF, 3,00m en version 3PF et qui respectent les valeurs données aux points 2.7 et 2.13 de la présente notice.

Pneumatiques prévu par le constructeur :

Marque	Profil	Dimension	Indice	Rayon statique	Capacité à 25 kmh
Alliance	A350	380/90R46	172A8/172D	841	6990
Alliance	T385	520/85R38	169A8/166D	842	5800
Michelin	SprayBib	VF380/90R46	173D	848	6500
Michelin	MegaXBib	620/70R38	170A8/170B	850	6660
BKT	RT-765	710/70R38	166A8/166B	859	5885
Michelin	OmniBib	620/70R42	160D	863	5470
Michelin	MachXBib	710/70R38	171A8/171B	874	6825
Alliance	A370	710/70R38	166A8/163B	877	5880
Michelin	MachXBib	620/70R42	166A8/166B	882	5880
Alliance	T385	520/85R42	167A8/164D	901	5750
Michelin	MachXBib	710/70R42	173A8/173B	920	7215
Alliance	T385	520/85R46	173A8/170B	941	6960

1.3. Constitution du châssis : Le châssis est constitué de deux longerons en tôles d'acier pliées, reliées au centre par boulonnage sur une pièce moulée. Le châssis se prolonge à l'avant par une poutre centrale en tôle pliée, permettant de fixer la flèche d'attelage. A l'arrière, un portique permet d'installer les rampes de pulvérisation. Le châssis est assemblé par soudure et boulonnage.

1.3.1. Flèche et dispositif d'attelage :

Il est réalisé par une flèche d'attelage en tôles pliées et terminée par un anneau forgé conforme à la norme ISO 5692, ou une rotule, conforme à la norme ISO 24347.

2. Masses et dimensions

(kilogrammes et mètres)

- 2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : **13000**
- 2.4. Masse en charge techniquement admissible : **13000**
- 2.5. Charges maximales admissibles:
- 2.5.1. Sur l'essieu : **10000**
- 2.5.4. Sur le dispositif d'attelage : **3000**
- 2.7. Voie arrière : **1,802 à 2,258**
- 2.8. Empattement : **5,00**
- 2.9. Poids à vide en ordre de marche :
- Ces poids prennent en compte toutes les options d'équipement.
- 2.9.0. Total : **5262 à 6360**
- 2.9.1. Sur l'essieu : **4464 à 5460**
- 2.9.4. Sur le dispositif d'attelage : **798 à 900**
- 2.10. Porte-à-faux avant : **5,07**
- 2.11. Porte-à-faux arrière :
- version 2PF : **2,44 à 2,55**
- version 3PF : **2,37 à 3,12**
- 2.12. Longueur hors-tout :
- 2.12.1. Sans la flèche d'attelage :
- version 2PF : **6,01 à 7,48**
- version 3PF : **6,09 à 7,34**
- 2.12.2. Totale :
- version 2PF : **7,51 à 7,62**
- version 3PF : **7,44 à 8,19**
- 2.13. Largeur hors-tout :
- version 2PF : **2,55**
- version 3PF : **3,00**

(Circulation des MIAR dont la largeur hors tout est supérieure à 2,55 m et inférieure ou égale à 4,50 m : L'utilisateur doit respecter les dispositions réglementaires prévues à l'article R. 435-1 du code de la route)

3. Moteur : sans objet
4. Transmission du mouvement : sans objet

5. Suspension
5.1. Avant : sans
5.2. Arrière : de série, sans. En option, par 4 blocs de polyuréthane.

6. Direction :
6.3. Emplacement et description de l'essieu orientable :
L'essieu est fixe de base, et, en option (directeur), est équipé de deux fusées montées sur pivots. Une barre d'accouplement, commandée par l'hydraulique du tracteur au moyen d'un pilotage manuel ou automatique, relie les deux fusées et imprime la position angulaire des roues en "utilisation travail", les réalignent et les maintiennent verrouillées en "utilisation route".

7. Freinage
7.1. Frein de service : 2 roues freinées, hydraulique ou pneumatique

Version H :
Circuit hydraulique agissant sur les deux freins, de marque BPW de type FL4118 (410 x 180 mm), réceptionnés au CEMAGREF sous le N°14815, par l'intermédiaire de biellettes d'une longueur entre-axes de 165 mm, commandées, chacune, par un vérin hydraulique, de marque BÜTER, de type 40x125-0040-0125-0002, réceptionné au CEMAGREF sous le N°16892. La valve de freinage est conforme à la norme NF U 16-006. Chaque vérin hydraulique est équipé de deux ressorts de rappel.

Version P :
Circuit pneumatique agissant sur les deux freins, de marque BPW de type FL4118 (410 x 180 mm), réceptionnés au CEMAGREF sous le N°14815, par l'intermédiaire de biellettes d'une longueur entre-axes de 165 mm, commandées, chacune, par un récepteur pneumatique, de marque WABCO, de type 36 ou 36/30. Les raccords de liaison au tracteur sont conforme à la norme ISO 1728. Chaque vase pneumatique est équipé de deux ressorts de rappel.

7.2. Répartiteur de freinage : non concerné.

7.3. Frein de secours :
7.3.1. Frein en cas de rupture d'attelage :
Version H :
Une cordelette Ø 5 mm, relie un point fixe du tracteur à la goupille d'une valve de frein d'urgence, de marque SAFIM et de type 203121. En cas de rupture d'attelage, le dispositif de freinage libère l'énergie stockée dans un accumulateur pour actionner le frein de service.

Version P :
Une valve relais d'urgence, accouplée à un réservoir d'air, commande le frein de service. En cas de rupture d'attelage, le dispositif de freinage de service assure le freinage des deux roues après la rupture des flexibles d'alimentation.

7.4. Frein de stationnement :
Un dispositif à vis, de marque Schneider, de type 120300300 modifié (longueur de manivelle de 140 mm) (rapport de multiplication : 22,71/1) agit sur les biellettes des deux freins à tambours à l'aide d'un moufflage (rapport de multiplication : 2/1) La longueur de la biellette est de 260 mm. En option, en version P uniquement, le frein de stationnement est assuré par les vases à ressorts type 36/30

7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1. Frein de service :
version H : par fluide hydraulique.
version P : par air

7.5.2. Frein de secours :
7.5.2.1. Frein en cas de rupture d'attelage :
version H : par cordelette Ø 5 mm reliant la valve de frein d'urgence à un point fixe du tracteur
version P : par air (valve relais d'urgence se déclenchant à une chute de pression d'alimentation du tracteur)

7.5.3. Frein de stationnement : câble métallique Ø 5 mm sous gaine reliant le dispositif à vis aux biellettes de freins.

7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie :
version H : 1 accumulateur de 1,4 litres avec une pression initiale d'azote de 90 bar.
version P : 1 réservoir d'air de 60 litres (utilisé pour la pulvérisation et pour le freinage)

7.8. Types de freins:
7.8.1. Frein de service : à tambours de 410 x 180.
7.8.2. Frein de secours :
7.8.2.1. Frein en cas de rupture d'attelage : à tambours de 410 x 180.
7.8.3. Frein de stationnement : à tambours de 410 x 180.

8. Carrosserie
8.1. Carrosserie : NON SPEC
Citerne de 5200 litres, complétée d'une cuve de rinçage et d'une cuve de lave-mains et équipée de rampes d'épandage (dépliée au travail), repliées sur le côté de la machine, en circulation routière. Le maintien en position est assuré par le système hydraulique et les étriers. En version H, un réservoir d'air de 60 litres est utilisé pour la pulvérisation.

8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :
Différents modèles de rampes, essieux, roues et accessoires d'utilisation

8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Acier et Polyéthylène

9. Eclairage et signalisation

9.4. Feux de position :
9.4.2. Arrière : 2

9.5. Indicateurs de changement de direction :
9.5.2. Arrière : 2, groupés avec les feux de position arrière gauche et droit

9.6. Feux stop : 2, incorporés aux feux de position arrière

9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1, combiné avec le feu de position arrière gauche.

9.8. Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. Catadioptres avant : sans.
9.8.2. Catadioptres arrière : 2 triangulaires rouges indépendant à gauche et droite
+ 2 autres au centre sur l'essieu

9.8.3. Catadioptres latéraux : 3 à 6 orangés, de chaque côté suivant longueur
fonctionnement simultané des feux de changement de direction.

9.9. Feux de détresse : fonctionnement simultané des feux de changement de direction.

9.10. Feux de marche arrière : sans.

9.11. Feux de brouillard : sans.

9.12. Feux d'encombrement : 2 à l'avant et 2 à l'arrière, en version 3PF uniquement

9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière : néant

9.14. Feux spéciaux : en option, 2 feux de travail sur la rampe arrière et 1 gyrophare orange pour véhicule à progression lente.

9.15. Dispositifs rétro-réfléchissants complémentaires : non concerné.

10. Divers

10.2. Marques d'identité :

10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : à l'avant du châssis du coté droit

10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : à côté de la plaque du constructeur.

10.2.3. Structure du numéro d'identification : il comporte 17 caractères :
Position 1 WMC World Manufacturer Code selon ISO 10261, pour John Deere, toujours 1
Position 2 et 3 Usine de production John Deere (Horst Pays Bas : WZ)
Position 4 et 5 Véhicule Trainé Series 09
Position 6 et 7 Capacité du cuve (réservoir) / 100
Position 8 Code machine (M = Classic / X = Premium)
Position 9 Nombre de contrôle
Position 10 Année de production, selon JDS-G139
Position 11 Toujours 0
Position 12 à 17 Numéro d'identification dans le série
10.2.4. Le numéro de série commence à : 1WZ0952 * * * 0110001

11. Visites techniques : sans objet.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande de
JOHN DEERE SA (45) 10 Rue du Paradis 45140 ORMES

que les véhicules de catégorie internationale **Sa2**
genre **MIAR**
marque **JOHN DEERE**

Dont les types - variantes - versions suivent :

type : TRSP952/25
variante : Néant
versions : M et R
H et P
2PF et 3PF

(soient les combinaisons suivantes :
TRSP952/25MH2PF - TRSP952/25RH2PF - TRSP952/25MP2PF - TRSP952/25RP2PF
TRSP952/25MH3PF - TRSP952/25RH3PF - TRSP952/25MP3PF - TRSP952/25RP3PF)

livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R 311-1 à R 318-5, R 321-20 et R 413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : "Circulation des MIAR dont la largeur hors tout est supérieure à 2,55 m et inférieure ou égale à 4,50 m : L'utilisateur doit respecter les dispositions réglementaires prévues par l'article R. 435-1 du code de la route".

Fait à Orléans, le 15/11/2012
Le Technicien Supérieur en chef de l'Economie et de l'Industrie
Bernard GAYOT
Vu et approuvé sous le numéro : O-0028-12-00
Fait à Orléans, le 12/12/2012
Pour le Directeur Régional Centre
Le chef de département
Pascal PARADIS

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés : JOHN-DEERE SAS rue du Paradis - Ormes - BP219 - 45144 Saint Jean de la Ruelle

(3) représentant dûment accrédité

(3) constructeur,

certifications que le véhicule prêt à l'emploi :

(2) Dénomination

(D1) Marque

(D2) Type Variante Version

(3) : **JOHN-DEERE**
 (3) : ~~TRSP952/25 M H 2PF~~
~~TRSP952/25 R H 2PF~~
~~TRSP952/25 M P 2PF~~
~~TRSP952/25 R P 2PF~~
TRSP952/25 M H 3PF
~~TRSP952/25 R H 3PF~~
~~TRSP952/25 M P 3PF~~
~~TRSP952/25 R P 3PF~~
 (3) : **M952** | ~~R952i~~ |
 (1) : **1WZ0952MLF0150628**
 : **13 000**
 : **13 000**
 : **n.c.**
 : **n.c.**
 (1) : **6360**
 : **Sa2**
 : **MIAR**
 : **NON SPEC**
 : **O-0028-12-00**
 : **n.c.**
 : **n.c.**
 : **n.c.**
 : **n.c.**
 : **n.c.**
 : **n.c.**
 : **n.c.**
 : **n.c.**
 : **n.c.**
 : **n.c.**
 : **Vitesse maximale 25 km/h**

- est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire. (voir NOTA I)

- sort de nos usines (magasins) le :

pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur, ou, à défaut, du concessionnaire)

JOHN DEERE S.A.S

S.A.S. au cap. de 23.250.000 euros

N° SIREN RC Orléans B 066 260 393

DIVISION MARKETING

BP 219 - 45144 ST JEAN DE LA RUELLA CEDEX

Siège Social la Foulonnerie - BP 11013

45401 FLEURY LES AUBRAIS

C. RIVIERRE (Homologation)

NOTA I - Immatriculation : pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

NOTA II - Circulation des MIAR dont la largeur est supérieure à 2,55 m et inférieure ou égale à 4,50 m : L'utilisateur doit respecter les dispositions réglementaires prévues à l'article R.435-1 du code de la route.

RAPPEL : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 312-1 à R 312-25, R 314-1 à R 317-7, R 317-15 à R 317-17 et R 318-1 à R 318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture;

- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

(1) A compléter avant signature.

(2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

(3) Rayer la mention inutile

JCB Conseil



JOHN DEERE

NOTICE DESCRIPTIVE DU TYPE TRSP952/25

0. Généralités

0.1. Constructeur :

DEERE & COMPANY - MOLINE, ILLINOIS 61265, U.S.A

Fabriqué au pays bas : John Deere Fabrik Horst B.V. P.O.Box 6006, 5961 PT Horst

0.1.1. Représentant accrédité en France : **JOHN-DEERE SAS rue du Paradis - Ormes - BP 219 - 45144 SAINT JEAN DE LA RUELLA**

0.2. Constructeur de la Xe étape :

non concerné

0.3. Marque :

JOHN-DEERE

0.4. Désignations commerciales :

M952, R952i

0.5. Catégorie internationale :

Sa2

0.6. Genre :

MIAR

Vitesse maximale en circulation :

25 km/h

0.7. Type :

TRSP952/25

Variante :

Néant

Versions d'équipements :

M et R

Versions de freinage :

H et P

Versions de rampes :

2PF et 3PF

0.7.1. Décodage des TVV :

non concerné

Type :

TRSP952/25 : pulvérisateur trainé de 5200 litres de capacité et prévu pour 25 km/h

Variante :

Néant

Versions d'équipements :

M : équipement Classic - R : équipement Premium

Versions de freinage :

H : freinage hydraulique - P : freinage pneumatique

Versions de rampes :

2PF : rampe de pulvérisation en 2 parties - 3PF : rampe de pulvérisation en 3 parties

0.8. Puissance administrative :

non concerné

1. Constitution générale

1.1. Nombre d'essieux et de roues :

1 essieu à corps tubulaire de 150 x 16 mm, de marque BPW, de type GS12010 (fixe) ou GSLL12010 (directeur) et 2 roues (monte simple).

1.2. Dimensions des pneumatiques :

De base : Alliance A350 380/90R46 172A8/172D

Tous pneumatiques répondant aux caractéristiques suivantes :

- rayon statique sous charge minimal : 841 mm

- rayon statique sous charge maximal : 941 mm

- capacité de charge minimale : 5000 kg

- vitesse maximale : 25 km/h

- Qui n'occasionnent pas un dépassement du gabarit de 2,55m en version 2PF, 3,00m en version 3PF et qui respectent

les valeurs données aux points 2.7 et 2.13 de la présente notice.

Pneumatiques prévu par le constructeur :

Marque	Profil	Dimension	Indice	Rayon statique	Capacité à 25 kmh
Alliance	A350	380/90R46	172A8/172D	841	6990
Alliance	T385	520/85R38	169A8/166D	842	5800
Michelin	SprayBib	VF380/90R46	173D	848	6500
Michelin	MegaXBib	620/70R38	170A8/170B	850	6660
BKT	RT-765	710/70R38	166A8/166B	859	5885
Michelin	OmniBib	620/70R42	160D	863	5470
Michelin	MachXBib	710/70R38	171A8/171B	874	6825
Alliance	A370	710/70R38	166A8/163B	877	5880
Michelin	MachXBib	620/70R42	166A8/166B	882	5880
Alliance	T385	520/85R42	167A8/164D	901	5750
Michelin	MachXBib	710/70R42	173A8/173B	920	7215
Alliance	T385	520/85R46	173A8/170B	941	6960

1.3. Constitution du châssis : Le châssis est constitué de deux longerons en tôles d'acier pliées, reliées au centre par boulonnage sur une pièce moulée. Le châssis se prolonge à l'avant par une poutre centrale en tôle pliée, permettant de fixer la flèche d'attelage. A l'arrière, un portique permet d'installer les rampes de pulvérisation. Le châssis est assemblé par soudure et boulonnage.

1.3.1. Flèche et dispositif d'attelage :

Il est réalisé par une flèche d'attelage en tôles pliées et terminée par un anneau forgé conforme à la norme ISO 5692, ou une rotule, conforme à la norme ISO 24347.

2. Masses et dimensions

(kilogrammes et mètres)

2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :

13000

2.4. Masse en charge techniquement admissible :

13000

2.5. Charges maximales admissibles:

2.5.1. Sur l'essieu :

10000

2.5.4. Sur le dispositif d'attelage :

3000

2.7. Voie arrière :

1,802 à 2,258

2.8. Empattement :

5,00

2.9. Poids à vide en ordre de marche :

Ces poids prennent en compte toutes les options d'équipement.

2.9.0. Total :

5262 à 6360

2.9.1. Sur l'essieu :

4464 à 5460

2.9.4. Sur le dispositif d'attelage :

798 à 900

2.10. Porte-à-faux avant :

5,07

2.11. Porte-à-faux arrière :

version 2PF :

2,44 à 2,55

version 3PF :

2,37 à 3,12

2.12. Longueur hors-tout :

2.12.1. Sans la flèche d'attelage :

version 2PF :

6,01 à 7,48

version 3PF :

6,09 à 7,34

2.12.2. Totale :

version 2PF :

7,51 à 7,62

version 3PF :

7,44 à 8,19

2.13. Largeur hors-tout :

version 2PF :

2,55

version 3PF :

3,00

(Circulation des MIAR dont la largeur hors tout est supérieure à 2,55 m et inférieure ou égale à 4,50 m : L'utilisateur doit respecter les dispositions réglementaires prévues à l'article R. 435-1 du code de la route)

3.

Moteur :

sans objet
4.

Transmission du mouvement :

sans objet

5.

Suspension
- 5.1.

Avant :

sans
- 5.2.

Arrière :

de série, sans. En option, par 4 blocs de polyuréthane.

6.

Direction :
- 6.3.

Emplacement et description de l'essieu orientable :

L'essieu est fixe de base, et, en option (directeur), est équipé de deux fusées montées sur pivots. Une barre d'accouplement, commandée par l'hydraulique du tracteur au moyen d'un pilotage manuel ou automatique, relie les deux fusées et imprime la position angulaire des roues en "utilisation travail", les réalignent et les maintiennent verrouillées en "utilisation route".

7.

Freinage
- 7.1.

Frein de service :

2 roues freinées, hydraulique ou pneumatique
- Version H :

Circuit hydraulique agissant sur les deux freins, de marque BPW de type FL4118 (410 x 180 mm), réceptionnés au CEMAGREF sous le N°14815, par l'intermédiaire de biellettes d'une longueur entre-axes de 165 mm, commandées, chacune, par un vérin hydraulique, de marque BÜTER, de type 40x125-0040-0125-0002, réceptionné au CEMAGREF sous le N°16892. La valve de freinage est conforme à la norme NF U 16-006. Chaque vérin hydraulique est équipé de deux ressorts de rappel.
- Version P :

Circuit pneumatique agissant sur les deux freins, de marque BPW de type FL4118 (410 x 180 mm), réceptionnés au CEMAGREF sous le N°14815, par l'intermédiaire de biellettes d'une longueur entre-axes de 165 mm, commandées, chacune, par un récepteur pneumatique, de marque WABCO, de type 36 ou 36/30. Les raccords de liaison au tracteur sont conforme à la norme ISO 1728. Chaque vase pneumatique est équipé de deux ressorts de rappel.
- 7.2.

Répartiteur de freinage :

non concerné.
- 7.3.

Frein de secours :

7.3.1.

Frein en cas de rupture d'attelage :

Version H :

Une cordelette Ø 5 mm, relie un point fixe du tracteur à la goupille d'une valve de frein d'urgence, de marque SAFIM et de type 203121. En cas de rupture d'attelage, le dispositif de freinage libère l'énergie stockée dans un accumulateur pour actionner le frein de service.

Version P :

Une valve relais d'urgence, accouplée à un réservoir d'air, commande le frein de service. En cas de rupture d'attelage, le dispositif de freinage de service assure le freinage des deux roues après la rupture des flexibles d'alimentation.
- 7.4.

Frein de stationnement :

Un dispositif à vis, de marque Schneider, de type 120300300 modifié (longueur de manivelle de 140 mm) (rapport de multiplication : 22,71/1) agit sur les biellettes des deux freins à tambours à l'aide d'un moufflage (rapport de multiplication : 2/1) La longueur de la biellette est de 260 mm. En option, en version P uniquement, le frein de stationnement est assuré par les vases à ressorts type 36/30
- 7.5.

Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1.

Frein de service :

version H : par fluide hydraulique.

version P : par air

7.5.2.

Frein de secours :

7.5.2.1.

Frein en cas de rupture d'attelage :

version H : par cordelette Ø 5 mm reliant la valve de frein d'urgence à un point fixe du tracteur

version P : par air (valve relais d'urgence se déclenchant à une chute de pression d'alimentation du tracteur)

7.5.3.

Frein de stationnement :

câble métallique Ø 5 mm sous gaine reliant le dispositif à vis aux biellettes de freins.

7.7.

Réservoir de fluide ou d'énergie :

version H : 1 accumulateur de 1,4 litres avec une pression initiale d'azote de 90 bar.

version P : 1 réservoir d'air de 60 litres (utilisé pour la pulvérisation et pour le freinage)

7.8.

Types de freins:

7.8.1.

Frein de service :

à tambours de 410 x 180.

7.8.2.

Frein de secours :

7.8.2.1.

Frein en cas de rupture d'attelage :

à tambours de 410 x 180.

7.8.3.

Frein de stationnement :

à tambours de 410 x 180.
8.

Carrosserie

8.1.

Carrosserie :

NON SPEC

Citerne de 5200 litres, complétée d'une cuve de rinçage et d'une cuve de lave-mains et équipée de rampes d'épandage (dépliée au travail), repliées sur le côté de la machine, en circulation routière. Le maintien en position est assuré par le système hydraulique et les étriers. En version H, un réservoir d'air de 60 litres est utilisé pour la pulvérisation.

8.1.1.

Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :

Différents modèles de rampes, essieux, roues et accessoires d'utilisation

8.2.

Matériaux constituant la carrosserie :

Acier et Polyéthylène
9.

Eclairage et signalisation

9.4.

Feux de position :

9.4.2.

Arrière :

2

9.5.

Indicateurs de changement de direction :

9.5.2.

Arrière :

2, groupés avec les feux de position arrière gauche et droit

9.6.

Feux stop :

2, incorporés aux feux de position arrière

9.7.

Eclairage de la plaque d'immatriculation :

1, combiné avec le feu de position arrière gauche.

9.8.

Dispositifs réfléchissants :

9.8.1.

Catadioptres avant :

sans.

9.8.2.

Catadioptres arrière :

2 triangulaires rouges indépendant à gauche et droite

+ 2 autres au centre sur l'essieu

9.8.3.

Catadioptres latéraux :

3 à 6 orangés, de chaque côté suivant longueur

9.9.

Feux de détresse :

fonctionnement simultané des feux de changement de direction.

9.10.

Feux de marche arrière :

sans.

9.11.

Feux de brouillard :

sans.

9.12.

Feux d'encombrement :

2 à l'avant et 2 à l'arrière, en version 3PF uniquement

9.13.

Dispositif de signalisation complémentaire arrière :

néant

9.14.

Feux spéciaux :

en option, 2 feux de travail sur la rampe arrière et 1 gyrophare orange pour véhicule à progression lente.

9.15.

Dispositifs rétro-réfléchissants complémentaires :

non concerné.
10.

Divers

10.2.

Marques d'identité :

10.2.1.

Emplacement de la plaque du constructeur :

à l'avant du châssis du coté droit

10.2.2.

Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :

à côté de la plaque du constructeur.

10.2.3.

Structure du numéro d'identification :

il comporte 17 caractères :

Position 1

WMC World Manufacturer Code selon ISO 10261, pour John Deere, toujours 1

Position 2 et 3

Usine de production John Deere (Horst Pays Bas : WZ)

Position 4 et 5

Véhicule Traîné Series 09

Position 6 et 7

Capacité du cuve (réservoir) / 100

Position 8

Code machine (M = Classic / X = Premium)

Position 9

Nombre de contrôle

Position 10

Année de production, selon JDS-G139

Position 11

Toujours 0

Position 12 à 17

Numéro d'identification dans le série

10.2.4.

Le numéro de série commence à :

1WZ0952 * * * 0110001
11.

Visites techniques :

sans objet.
- ## PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE
- Il résulte des constatations effectuées à la demande de
JOHN DEERE SA (45) 10 Rue du Paradis 45140 ORMES
- que les véhicules de catégorie internationale **Sa2**
genre **MIAR**
marque **JOHN DEERE**
- Dont les types - variantes - versions suivent :

type :	TRSP952/25
variante :	Néant
versions :	M et R H et P 2PF et 3PF
- (soient les combinaisons suivantes :
TRSP952/25MH2PF - TRSP952/25RH2PF - TRSP952/25MP2PF - TRSP952/25RP2PF
TRSP952/25MH3PF - TRSP952/25RH3PF - TRSP952/25MP3PF - TRSP952/25RP3PF)
- livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R 311-1 à R 318-5, R 321-20 et R 413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
- NOTA : "Circulation des MIAR dont la largeur hors tout est supérieure à 2,55 m et inférieure ou égale à 4,50 m : L'utilisateur doit respecter les dispositions réglementaires prévues par l'article R. 435-1 du code de la route".**
- | | |
|---|---|
| Fait à Orléans, le 15/11/2012 | Vu et approuvé sous le numéro : O-0028-12-00 |
| Le Technicien Supérieur en chef de l'Economie et de l'Industrie | Fait à Orléans, le 12/12/2012 |
| Bernard GAYOT | Pour le Directeur Régional Centre |
| | Le chef de département |
| | Pascal PARADIS |